

Facture n°210163259

Personne Morale UNIVERSITE DE STRASBOURG 4 RUE BLAISE PASCAL 67081 STRASBOURG CEDEX FR			Adresse Facturation - N° Client : 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR SIRET : 75063569000035																																																								
Centre Responsable Centre Financier : XVALO			Client Payeur - N° 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR																																																								
Référence de Commande / Contact Contact : Pierrette RUHLMANN Tel : Mail : ruhlmannp@unistra.fr Responsable : PRESIDENT Votre référence : BC-207732 Réf. au N° d'engagement : BC-207732 Notre référence : 110150255			Client Donneur d'ordre - N° 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Référence / Désignation</th><th>QTE</th><th>UQ</th><th>Prix HT/ Unité</th><th>Par</th><th>UQ</th><th>Remise (%)</th><th>Prix HT</th><th>TVA %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td><td>G7083 : Salle de cours 2</td><td>1,500</td><td>U</td><td>400,00</td><td>1</td><td>U</td><td></td><td>600,00</td><td>20,00</td></tr> <tr> <td>20</td><td>G7083 : Fabrication des formes liquides stériles</td><td>0,250</td><td>U</td><td>2.910,00</td><td>1</td><td>U</td><td></td><td>727,50</td><td>20,00</td></tr> <tr> <td>30</td><td>G7088 : KIT Tenue EPI Zone D</td><td>5</td><td>U</td><td>16,00</td><td>1</td><td>U</td><td></td><td>80,00</td><td>20,00</td></tr> <tr> <td></td><td colspan="9" rowspan="2">Session du 17 au 18 décembre 2025. Pour le compte de LILLY France.</td></tr> </tbody> </table>										N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %	10	G7083 : Salle de cours 2	1,500	U	400,00	1	U		600,00	20,00	20	G7083 : Fabrication des formes liquides stériles	0,250	U	2.910,00	1	U		727,50	20,00	30	G7088 : KIT Tenue EPI Zone D	5	U	16,00	1	U		80,00	20,00		Session du 17 au 18 décembre 2025. Pour le compte de LILLY France.								
N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %																																																		
10	G7083 : Salle de cours 2	1,500	U	400,00	1	U		600,00	20,00																																																		
20	G7083 : Fabrication des formes liquides stériles	0,250	U	2.910,00	1	U		727,50	20,00																																																		
30	G7088 : KIT Tenue EPI Zone D	5	U	16,00	1	U		80,00	20,00																																																		
	Session du 17 au 18 décembre 2025. Pour le compte de LILLY France.																																																										
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Montant Total remise (EUR)</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>Montant Total HT (EUR)</td><td>1.407,50</td></tr> <tr> <td>Montant Total HT base 20.00 (EUR)</td><td>1.407,50</td></tr> <tr> <td>Montant TVA 20.00 % (EUR)</td><td>281,50</td></tr> <tr> <td>Montant Total TTC (EUR)</td><td>1.689,00</td></tr> <tr> <td>Montant Total à régler (EUR)</td><td>1.689,00</td></tr> </tbody> </table>										Montant Total remise (EUR)	0,00	Montant Total HT (EUR)	1.407,50	Montant Total HT base 20.00 (EUR)	1.407,50	Montant TVA 20.00 % (EUR)	281,50	Montant Total TTC (EUR)	1.689,00	Montant Total à régler (EUR)	1.689,00																																						
Montant Total remise (EUR)	0,00																																																										
Montant Total HT (EUR)	1.407,50																																																										
Montant Total HT base 20.00 (EUR)	1.407,50																																																										
Montant TVA 20.00 % (EUR)	281,50																																																										
Montant Total TTC (EUR)	1.689,00																																																										
Montant Total à régler (EUR)	1.689,00																																																										

Facture n°210163259

Paiement à effectuer à l'ordre de l'Agent Comptable de UNIVERSITE DE STRASBOURG

Paiement par chèque à adresser à :

UNIVERSITE DE STRASBOURG
4 RUE BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG CEDEX FR

L'ordonnateur

Paiement par virement :

Domiciliation bancaire : DRFIP DU BAS-RHIN - 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE CS51022 - 67070 STRASBOURG CEDEX France

Banque : 10071 Guichet : 67000 N° de compte : 00001006200 Clé RIB : 18
IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018 BIC : TRPUFRP1

SIRET : 13000545700010 N° TVA intracommunautaire : FR44130005457

Conditions paiement de la facture : Payable à 30 jours jusqu'au 16.01.2026. Sans escompte.

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Facture n°210163259

INFORMATION DES DEBITEURS

En application de l'article 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de recettes sont exécutoires de plein droit dès leur émission, dans les conditions prévues par l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- Sur le calcul de la somme
- Sur le moyen de règlement,

S'adresser, de préférence par écrit, à l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture.

VOIES DE RE COURS

Les titres de recettes émis en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales peuvent faire l'objet de la part des redevables :

- soit d'une opposition à l'exécution en cas de contestation de l'existence de la créance, de son montant ou de son exigibilité ;
- soit d'une opposition à poursuites en cas de contestation de la régularité de la forme d'un acte de poursuite.

L'opposition à l'exécution doit être intentée :

- devant le juge administratif dans un délai de deux mois à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit public ;
- devant le juge judiciaire dans un délai de cinq ans à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit privé.

L'opposition à poursuites doit être intentée devant le juge de l'exécution, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de la facture, quelle que soit la nature de la créance.

L'opposition à l'exécution et l'opposition à poursuites ont pour effet de suspendre le recouvrement de la créance.

MOYENS DE REGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués :

- par remise de chèques bancaires ou postaux libellés à l'ordre de l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par chèque à adresser à)
- par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par virement)